



EN BREF...

LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE EN 2015

L'ESSENTIEL

Contexte

- 1 816 373 habitants dans le Rhône dont 65% en âge de travailler.
- 13 661 accords de RQTH¹
- 11 048 accords d'AAH²

Emploi privé (2012*)

- 168 565 établissements privés, dont 3 406 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 11 982 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 3,1 %

Emploi public (2013*)

- 15 499 établissements publics dont 185 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 4 418 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 5,8%

L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 950 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes
- 88 organismes de formation référencés

Accompagnement et accès à l'emploi

- 11 844 demandeurs d'emploi TH
- 905 jeunes suivis par les Missions Locales
- 2 292 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 2 737 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 681 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année
- 610 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

*Dernières données disponibles

Le contexte socio-économique

Situé au nord de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, avec plus de 1,8 millions d'habitants, le département du Rhône est le plus peuplé de la région.

De plus, le département du Rhône bénéficie d'une population jeune puisqu'il présente un indice de vieillissement de 81 (contre 99 pour la région), soit le plus faible de la région. Il dispose également d'une croissance démographique soutenue : +1% par an contre +0,8% pour la région entre 2008 et 2013, principalement portée par un solde naturel de +0,8% (le plus élevé de la région).

L'économie du département du Rhône est essentiellement portée par le secteur tertiaire représentant 81% des établissements privés du département (contre 74% en moyenne pour la région).

Le département du Rhône s'illustre également par sa vitalité entrepreneuriale puisque 30% des créations d'entreprises de la région ont eu lieu sur son territoire en 2015 soit près de 19 000 créations durant l'année.

Toutefois, le département du Rhône présente un taux de chômage de 9,1% au dernier trimestre 2015. Ce taux est plus élevé que la moyenne régionale de 8,9% mais plus faible que la moyenne nationale (9,9%).

Ainsi, en 2015, le Rhône compte plus de 151 500 demandeurs d'emploi, dont plus de 11 800 en situation de handicap.

Sources : Insee, Agefiph, CCI – les chiffres clés 2015.



Indice de vieillissement : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics

Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

! Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

L'emploi privé

Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

Comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique du département du Rhône se joue dans des établissements de petite taille (inférieure à 20 salariés). Ainsi en 2012, parmi les 168 565 établissements privés que compte le département, seuls 3 406 sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



71%
tertiaire



19%
industrie



9%
construction

Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 11 982 travailleurs handicapés. Parmi eux :



69%
tertiaire



60%
hommes



41%
âgés de plus
de 50 ans



90%
ayant plus
d'un an
d'ancienneté

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département du Rhône de présenter un taux d'emploi direct¹ de 3,1 %.

3,3%

Taux d'emploi
total

Dans le département du Rhône, 26 % des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct soit 5 point de moins que le niveau régional.

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total² à 3,3 %.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 11 % des établissements assujettis du département (contre 9 % au niveau régional).

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaires / effectif total rémunéré
2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

L'emploi public

Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 15 499 établissements publics du département du Rhône, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 185 répartis de la manière suivante :



75%

Fonction Publique
Territoriale



14%

Fonction Publique
Hospitalière



11%

Fonction Publique
d'État

Les travailleurs handicapés en emploi

Dans le département du Rhône, 4 418 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :



64%

Fonction Publique
Territoriale



60%

femmes



86%

âgés de
plus de 40 ans



75%

titulaires de
catégorie C

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de présenter un taux d'emploi direct de 5,8%.

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

6,1%

Taux d'emploi
légal

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 6,1% sur le département.

Ce taux d'emploi légal est l'un des plus élevés de la région. Ainsi, les établissements n'employant aucun travailleur handicapé représentent 12% des établissements assujettis contre 14% au niveau régional.

En outre, la moitié des établissements du département versent une contribution au Fiphfp.

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).

Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

L'orientation, la remise à niveau et la formation

Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersion en entreprise	880
Actions de remise à niveau	950

Immersion en entreprise : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

Remise à niveau : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire ¹	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique ²	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation

2 - Centres de rééducation professionnelle

Formation qualifiante : elle permet l'obtention d'une certification.

Apprentissage : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

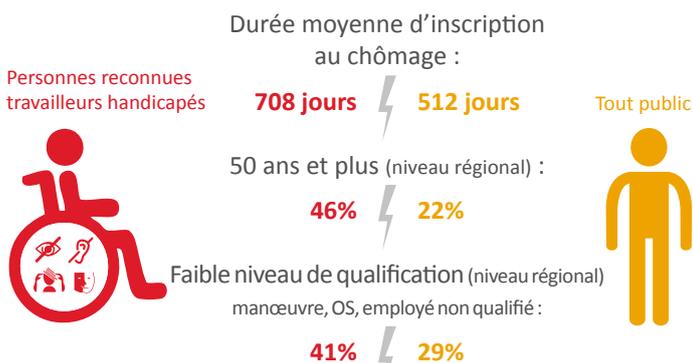
Depuis 2009, est mise en place une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation, symbolisée par le logo **H+**. Depuis le démarrage du dispositif, 88 établissements sont référencés et 139 référents **H+** ont été formés dans le département du Rhône.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

Accompagnement et accès à l'emploi

Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 11 844 dans le département du Rhône, soit 8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département en décembre 2015. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.



Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

Cap emploi

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans le département du Rhône, 2 292 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, près de 20 000 services Cap emploi ont été mobilisés, 64% à destination des personnes et 36% à destination des employeurs.

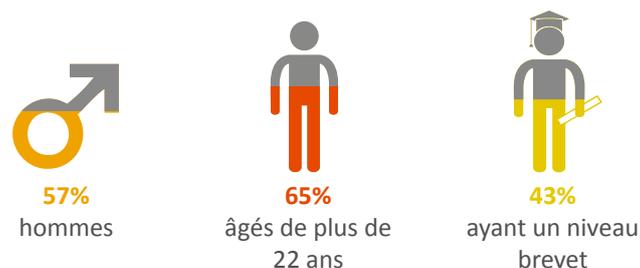
Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 1 929 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 65% sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

Les Missions locales

Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales du département du Rhône, les 905 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisés 5 707 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés, dont 236 dans le département du Rhône.

Source : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

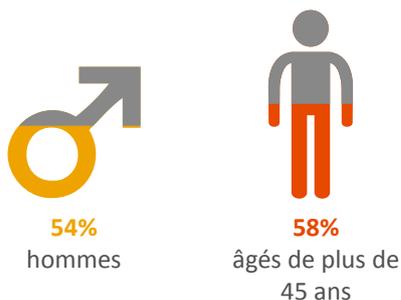


Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

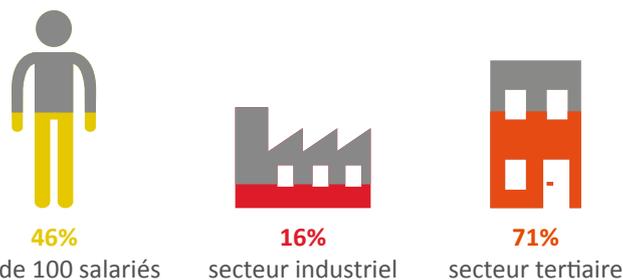
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 2 737 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle (actions individuelles et collectives) en 2015 dans le département du Rhône. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 193 personnes, dont 92% au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a enregistré 681 nouveaux dossiers durant l'année 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 610 maintiens ont été réalisés par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 94% pour le département du Rhône. Parmi l'ensemble de ces maintiens, 84 % ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 2 261 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans le département du Rhône. Parmi eux, 20 % ont un niveau supérieur au Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

handiplace.org 



Coordonnées :
Pôle observatoire
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org